

Ces avocates ont parlé harcèlement à des ados

La 6^e Journée nationale du droit dans les collèges était consacrée, mercredi, au harcèlement et aux discriminations. À Caen, plusieurs avocates ont parlé toute la matinée devant plusieurs classes de 5^e.

M^e Frisé participe à ces journées depuis la première édition, elle est aussi parente d'élève : « **Les questions partent un peu dans toutes les directions puisque c'est un sujet dont on parle de plus en plus, et heureusement. C'est le bon âge pour en parler. Avant, ils n'ont pas souvent le discernement, et la majorité pénale est à 13 ans.** »

M^e Craye a commencé par demander aux élèves d'écrire des exemples de harcèlement. Cela lui a permis de faire le parallèle avec les critères juridiques qui le définissent. « **Ils ont formulé tous les critères légaux, sauf peut-être les troubles alimentaires chez les harcelés. C'est impressionnant, même s'ils ne mettent pas encore les bons mots à la bonne place. À la fin, ils comprennent mieux. Entre harcèlement et discrimination, il peut y avoir un lien, mais ce sont deux choses très différentes.** »



Maîtres Craye, Frisé, Monti (de gauche à droite), avocates. Ouest-France